



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 24 novembre 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-119

Date d'affichage : 24 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 22

Votants : 30

Objet : Délégation de service public - Crematorium

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Maïram	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Sana	AABIBOU	Conseillère municipale
M.	Medhi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Maïram SY, M. Franck COENNE représenté par Mme Elisabeth DELAGE, Mme Sabah AÏD représentée par M. Joël NOLLEAU, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par M. Jean-Michel JOSSO, M. Patrick JULISSON représenté par Mme Paola LEROY, M. Joseph ZOGBA représenté par Mme Françoise PYBOT, M. Dramane KEÏTA représenté par M. Gilbert DALLERAC.

ETAIENT ABSENTS : Mmes, Kadiatou LY, Isabelle TRAN QUOC HUNG, MM. Grégoire TURLOTTE, Tarik MEZIANE, Jacques CORBEL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20251210-VI-DEL-2025-119-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L. 1121-3 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ainsi que ses articles L. 2223-40 à L. 2223-43 relatifs aux crématoriums ;

Vu la délibération du conseil municipal n°VI-DEL-2024-103 du 02 octobre 2024 relative à la volonté de créer un crématorium sur Etampes, et au choix de son mode de gestion ;

Vu le procès-verbal de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) du 06 mars 2025, portant sur l'analyse des candidatures ;

Vu le procès-verbal de la CDSP du 24 avril 2025 portant sur l'analyse des offres initiales ;

Vu le rapport d'analyse des offres définitives, établi conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT, présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat ;

Vu le projet de contrat de concession de service public et ses annexes ;

Vu l'avis de la Commission de Stratégie Financière et Fonctions Support en date du 1^{er} décembre 2025,

Considérant que le conseil municipal a approuvé la création d'un crématorium sur le territoire de la commune et a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager une procédure visant à l'attribution d'une concession de service public relative à la construction, à l'exploitation et au financement d'un crématorium ;

Considérant qu'un avis de concession, ainsi que l'ensemble du dossier de consultation des entreprises (DCE), a été envoyé à la publication du JOUE, du BOAMP et dans la revue spécialisée Résonance funéraire le 05 décembre 2024 pour une remise des plis le 19 février 2025 à 12 heures ;

Considérant que cinq opérateurs économiques ont déposé une candidature et une offre ;

Considérant que dans sa séance du 06 mars 2025, la CDSP a produit la liste des candidats admis à présenter une offre initiale conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT et que les cinq candidats ont été admis à remettre une offre initiale ;

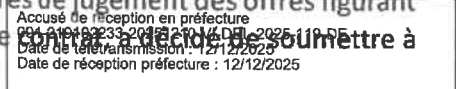
Considérant que dans sa séance du 24 avril 2025, la CDSP a analysé les offres initiales des cinq candidats, a validé les questions à poser aux candidats, et a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à mener les auditions auprès des cinq candidats ;

Considérant qu'une audition a eu lieu avec chaque candidat le 13 mai 2025 après qu'une première série de questions ait été envoyée à chacun d'entre eux le 25 avril 2025 ;

Considérant que par courrier du 15 mai 2025 les cinq candidats ont été informés de la date finale des négociations, prenant fin au 26 mai 2025 par le retour des offres définitives ;

Considérant que tous les candidats ont remis une offre définitive dans les délais ;

Considérant qu'après analyse des offres définitives, sur la base des critères de jugement des offres figurant dans le règlement de la consultation (RC), l'autorité habilitée à signer le contrat a décidé de soumettre à



l'approbation du conseil municipal le choix du candidat « SAEMPF (Société Anonyme d'Economie Mixte locale des Pompes Funèbres de la ville de Paris) », comme concessionnaire pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres définitives ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 1411-7 du CGCT ci-dessus rappelées, le DCE, le projet contrat de concession de service public, les PV des 2 CDSP, les questions posées aux candidats, les offres définitives des différents candidats et le rapport d'analyse des offres définitives ont, notamment, été mis à disposition du Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 6 voix contre (MM. HILLAIRE, GHENAÏM, MEJERI, Mmes AABIBOU, BINET-DEZERT, COMMEIGNES) et 4 abstentions (MM. BAYART, MARCELIN, Mmes ROYERE, TARTARIN),

- Approuve le choix de retenir comme concessionnaire, le candidat classé en première position : candidat SAEMPF (Société Anonyme d'Economie Mixte locale des Pompes Funèbres de la ville de Paris),
- Approuve le projet de contrat de concession de service public et l'ensemble de ses annexes tels que présentée dans l'offre définitive dudit candidat,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de concession de service public et l'ensemble de ses annexes,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et tous les actes afférents.

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe au Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : et de sa réception par le représentant de l'Etat.

15 DEC. 2025

Accusé de réception en préfecture
091219162233-20251210-A1-DEL-2025-103-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025